



Arrondissement de PERONNE  
Département de la SOMME  
Canton de HAM

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS** **du 03 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Ham, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Eric LEGRAND, Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Francis ORIER, Madame Julie VASSEUR, Monsieur Christophe ZOIS, Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Philippe RENAULT, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Francis HAY, Monsieur Benoît DUBREUCQ, Monsieur Alain LASKAWIEC, Madame Guylaine DEPREZ, Monsieur Bruno SIROT, Madame Martine DOSSIN, Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Anthony LAUNAY, Monsieur Jean-Paul LAVALARD, Monsieur Bertrand VERMANDER, Monsieur Antoine BRUCHET et Madame Catherine POINTIN.

**Etaient absents** : ----.

**Etaient excusés** : Madame Cécile SCHWEITZER a donné pouvoir à Monsieur Philippe RENAULT, Monsieur Frédéric BLOIS a donné pouvoir à Monsieur Benoît DUBREUCQ, Madame Djamila REDOUANI a donné pouvoir à Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Thomas DUCAMPS a donné pouvoir à Monsieur Christophe ZOIS, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX a donné pouvoir à Madame Luciane DELEFORTRIE, Madame Ludivine DACQUET-DESSAINT a donné pouvoir à Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Madame Julie RIQUIER a donné pouvoir à Monsieur Antoine BRUCHET.

**Secrétaire de séance** : Madame Claudette LARUE

**Le quorum est atteint, la séance est ouverte.**

Rappel de l'ordre du jour :

### **COMMUNICATION DIVERSE**

DÉCISION n° 02/20230613 – RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE : Convention de délégation

- 1. Adoption du procès-verbal du 12 avril 2023**
- 2. Installation d'un nouveau conseiller municipal**

- 3. Revalorisation de l'indemnité forfaitaire de télétravail dans la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**
- 4. Dérogation à la règle du repos hebdomadaire accordée par le maire dans les commerces de détail non alimentaires**
- 5. Reconduction de l'action « Permis Citoyen » au titre de l'année 2023**
- 6. Acquisition du terrain cadastré AT0014 – projet de création d'une nouvelle gendarmerie**
- 7. Confirmation de l'engagement de la ville de Ham en qualité de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Ham**
- 8. Subventions aux clubs sportifs évoluant en compétition au titre de l'année 2023**
- 9. Adhésion de la ville de Ham à la Fondation du Patrimoine pour l'organisation d'une collecte de dons dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'orgue de l'abbatiale Notre-Dame.**
- 10. Demande de subvention exceptionnelle à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme dans le cadre de la réhabilitation de l'orgue de l'abbatiale Notre-Dame.**
- 11. Demande de subvention à la Banque des Territoires dans le cadre du lancement de l'étude relative à la rénovation du stade Gaston Lejeune**
- 12. Sollicitation du CEREMA dans le cadre d'une étude sur la mobilité**
- 13. Demande de subvention au titre de la DETR 2023 dans le cadre de la réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion et de la création d'une halle de marché couvert.**
- 14. Sollicitation du fonds de concours Bâtiment 2023 à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme dans le cadre de la réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion et de la création d'une halle de marché couvert.**
- 15. Demandes de subventions dans le cadre du projet relatif à la rénovation de l'Abbatiale Notre-Dame – Campagne 1**
- 16. Demandes de subventions dans le cadre du projet relatif à la rénovation de l'Abbatiale Notre-Dame – Campagne 2**
- 17. Subventions exceptionnelles aux associations dans le cadre de l'organisation de manifestations 2023**
- 18. Modalités de mise en location de l'ensemble immobilier dit « Soptol » situé au 18 rue de Verdun à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023**
- 19. Modification de la tarification applicable à la restauration scolaire à compter de la rentrée de septembre 2023**

#### **Informations diverses**

### **1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 12 AVRIL 2023**

Le procès-verbal du 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **2-DÉLIBÉRATION N°27/20230703** **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Conformément aux dispositions du Code électoral et notamment l'article L 270, le conseiller municipal démissionnaire est remplacé automatiquement par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu.

Aussi, considérant la démission de Madame Yasemine AKSU, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Dans cette perspective, par courrier daté du 6 avril 2023, Monsieur le Maire proposait le poste de conseiller municipal à Monsieur Jean-Paul LAVALARD suivant l'ordre des candidats de la liste « *Ham ensemble* ». Par écrit daté du 12 avril 2023, Monsieur Jean-Paul LAVALARD a souhaité répondre favorablement à la demande et a confirmé son souhait de siéger au sein du Conseil Municipal de la Ville de Ham.

Il convient désormais de pouvoir installer officiellement Monsieur Jean-Paul LAVALARD dans ses nouvelles missions à l'occasion de cette séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de l'installation de Monsieur LAVALARD Jean-Paul en qualité de conseiller municipal, et en conséquence de la modification du tableau du Conseil Municipal.

## **3-DÉLIBÉRATION N° 28/20230703** **REVALORISATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE DE TELETRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Par délibération n° 105/20211215 en date du 15 Décembre 2021, la Ville de Ham a institué la possibilité de mettre en œuvre le télétravail et a acté le versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au tarif réglementaire fixé initialement à 2,55 € par jour de télétravail.

Par décret du 23 novembre 2022, cette allocation a été revalorisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à hauteur de 2,88 € par jour de télétravail, sans seuil de déclenchement, dans la limite d'un montant annuel fixé à 253,44 €.

Considérant ces éléments, il est demandé aux membres du Conseil de prendre acte de la revalorisation de l'allocation forfaitaire de télétravail intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte qu'à compter du 1er janvier 2023, le montant de l'indemnité forfaitaire de télétravail est fixé à 2,88 € par jour de télétravail, sans seuil de déclenchement, dans la limite d'un montant annuel de 253,44 € et que le versement de l'indemnité se fera selon un rythme trimestriel.

#### **4-DÉLIBÉRATION N°29/20230703**

### **DEROGATION A LA REGLE DU REPOS HEBDOMADAIRE ACCORDEE PAR LE MAIRE DANS LES COMMERCES DE DETAIL NON ALIMENTAIRES**

Conformément à la loi du 6 août 2015, les dispositions du Code du Travail relatives au repos hebdomadaire et au repos dominical peuvent connaître des dérogations. C'est notamment le cas pour la règle dite des « *dimanches du Maire* » par laquelle les commerces de détail peuvent, par décision du Maire, demeurer ouverts jusqu'à 12 dimanches par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les commerces de détail non alimentaires à demeurer ouverts les dimanches au titre de l'année 2023 :

- Dimanches 3, 10 et 17 septembre 2023
- Dimanches 19 et 26 novembre 2023
- Dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023.

#### **5-DÉLIBÉRATION N°30/20230703**

### **RECONDUCTION DE L'ACTION « *PERMIS CITOYEN* » AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Dans le cadre de la lutte contre les inégalités dans le domaine de l'emploi et de l'insertion économique, la collectivité développe depuis plusieurs années une action d'aide au financement du permis de conduire par la mise en œuvre de l'action « *permis citoyen* ».

Ce projet, à destination des Hamois et Hamoises de plus de 18 ans et plus particulièrement de celles et ceux qui ne disposent pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer leur préparation au permis de conduire, consiste en la prise en charge par la collectivité du coût partiel ou total de la formation pour 8 personnes en contrepartie d'une immersion professionnelle dans le cadre d'un stage au sein de la collectivité durant quatre semaines. Ce projet permettra également aux bénéficiaires de valoriser cette immersion professionnelle auprès de futurs employeurs.

Pour l'année 2023, 10 candidatures ont été réceptionnées. Suivant les entretiens réalisés le 31 mai 2023, 8 bénéficiaires ont été retenus suivant les modalités de financement suivantes :

Financement total du permis pour 7 personnes : soit  $1\,149\text{ €} \times 7 = 8\,043\text{ €}$  (code + conduite)

Bénéficiaires : Mme AHOUA Elsa, M. HAMART Laurent, Mme GUILLEMAIN Gwendoline, M. BELLANGER Sylvain, Mme ANDRE Sarah, Mme SIGLER Justine, Mme SOUPLET Sophie.

Financement du permis hors code pour 1 personne : soit 842,31 €

Bénéficiaire : Mme ODELOT Jessica

Le coût total de l'opération 2023 s'élève à 8 885,31 € pour la Ville de Ham.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconduit l'action pour l'année 2023, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'action « permis citoyen » et à procéder à toutes les formalités afférentes.

## **6-DÉLIBÉRATION N°31/20230703**

### **ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRÉ AT0014 – PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE**

M. le Maire rappelle que depuis février 2021, la municipalité, en lien avec les services de la Gendarmerie, travaille sur un projet portant création d'une nouvelle gendarmerie sur la Ville de Ham. En effet, considérant le développement permanent et à venir des unités de gendarmerie sur le territoire, les locaux actuels ne répondent plus aux besoins recensés.

C'est dans ce contexte qu'une démarche visant à l'identification d'un terrain susceptible d'accueillir ce projet d'ampleur a été entamée. Le terrain cadastré AT0014 situé à proximité de la zone du château d'eau et appartenant à la SIP répond à l'ensemble des besoins identifiés et est apparu comme idéal à l'implantation de ce projet.

Dans ce cadre, des échanges visant à l'acquisition de ladite parcelle ont été entamés depuis plusieurs mois avec les services de la SIP.

Par courrier en date du 20 avril 2023, la Ville de Ham a été informée de l'avis favorable du comité d'investissement de la SIP pour la cession à la commune de Ham du terrain cadastré AT0014 pour une contenance totale de 1 ha 38 a 69 ca, moyennant un prix de cent mille euros net vendeur.

Aussi, considérant l'intérêt d'accompagner ce projet structurant pour le territoire et au regard de l'accord de la SIP pour la vente de ladite parcelle, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition par la commune du terrain cadastré AT0014 au prix de cent mille euros net vendeur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.

Il convient de préciser que les notaires de la Ville seront prochainement sollicités pour finaliser ce projet de vente.

Intervention de M le Maire :

Cette nouvelle gendarmerie permettrait de meilleures conditions de travail ainsi que de meilleures conditions de logement pour nos gendarmes, dans une zone qu'ils ont choisie et attractive à bien des égards. C'est un emplacement de choix pour les gendarmes.

Le problème est qu'effectivement le terrain ne nous appartenait pas. C'est un terrain qui est en friche depuis plusieurs décennies.

Le bailleur n'en faisait rien, il ne souhaitait pas spécialement le vendre, mais après négociation, la vente se concrétise. De fait, nous équipons un terrain qui était un terrain vague et nous gardons en réserve foncière le terrain initialement prévu pour la future gendarmerie.

L'avantage dans le montage de cette opération est que ce terrain sera inclus dans le mode de calcul du montant des loyers, ce qui n'était pas le cas pour le terrain prévu au départ, mais nous y reviendrons plus en détail lors de notre 1ère réunion de présentation du projet. En conclusion, nous gardons une réserve foncière, nous supprimons une friche.

Pour le devenir des logements, c'est une idée à transmettre au propriétaire actuel.

Intervention de M. BRUCHET Antoine

Je voulais rebondir sur la proposition de M. VERMANDER et vous informer que la SIP (Société Immobilière Picarde d'HLM) avait déjà eu, il y a quelques années, cette démarche d'accession à la propriété pour des logements qui n'étaient pas loin de la gendarmerie actuelle et d'autres à Saint-Sulpice au niveau des HLM, je pense que c'est une bonne idée de les inciter à renouveler l'opération.

J'ai une première question avant de continuer. Avez-vous déjà discuté sur le devenir et notamment de ce qu'ils souhaitaient en faire : les vendre, effectuer des travaux ? Je pense qu'il y a besoin d'effectuer des travaux d'économie d'énergie.

Ensuite c'est une constatation : je précise que je suis tout à fait d'accord pour que la gendarmerie change et soit plus accessible, et que les gendarmes puissent être accueillis dans les meilleures conditions. Néanmoins, ce que je trouve dommage, c'est que ce terrain pouvait être constructible et proposer en fait aussi du terrain constructible, sachant qu'on est en perte de terrain constructible, que l'artificialisation est de plus en plus compliquée.

On ne va pas pouvoir construire et utiliser les champs pour faire de la construction et avoir en fait cette manne de terrain accessible à la construction, sachant que notre ville perd quand même des habitants, même si en face vous avez 20 logements qui sont disponibles mais là pour le coup je trouve que c'est dommage.

Pouvez-vous répondre à ma question sur le fait d'avoir déjà travaillé avec la SIP ? et s'ils savent ce qu'ils vont faire ?

#### Intervention de M. le Maire

Il y a une vague vue de toutes ces questions, mais il n'y a absolument rien de décidé. L'essentiel des discussions étaient jusqu'à ces derniers jours la négociation pour pouvoir récupérer le terrain.

Nous n'avons pas eu le loisir encore d'échanger beaucoup sur d'autres sujets, toutes les négociations ont porté sur l'achat du terrain, c'était très compliqué de faire l'acquisition.

Pour revenir sur l'offre de terrain, nous allons offrir une vingtaine de logements à cet endroit-là. La SIP, propriétaire de ce terrain, n'y a jamais rien fait, malgré les relances des uns et des autres et même des nôtres, pour faire viabiliser les terrains pour les mettre à la vente.

Il y aura des pavillons et nous récupérerons les pavillons qui seront rénovés, ensuite feront-ils l'objet de location, ou de vente ? Effectivement, c'est une discussion qu'on peut avoir avec eux. Néanmoins, c'est la SIP qui maîtrise la gestion de son parc d'habitation.

#### Intervention de M. SIROT Bruno

Petit commentaire : le terrain mesure 13 000 m<sup>2</sup>, les besoins normalement spécifiques de la gendarmerie sont de 7 000 m<sup>2</sup> bien que nous n'ayons pas encore défini l'occupation des sols. Il est fort probable qu'à la suite de nos échanges avec la gendarmerie, nous conservons une réserve foncière pour les gendarmes, au cas où il y aurait une extension de nature technique ou résidentielle.

Néanmoins, il nous reste encore du terrain ; il est fort probable qu'on conserve également une bande le long de la résidence existante. En fait, nous accueillerons du résidentiel sur la majeure partie du terrain.

#### Intervention de M. le Maire

Merci pour ces précisions, effectivement il est possible d'ajouter des parcelles maîtrisées par la ville. Nous aurons l'occasion à la rentrée d'en parler lors de la présentation du projet sur les aspects techniques et financiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver l'acquisition du terrain cadastré AT0014 pour le projet de création d'une nouvelle gendarmerie.

### **7-DÉLIBÉRATION N°32/20230703**

#### **CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE HAM EN QUALITE DE MAITRE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE A HAM**

M. le Maire rappelle que depuis février 2021, la municipalité, en lien avec les services de la Gendarmerie, travaille sur un projet portant création d'une nouvelle gendarmerie sur la Ville de Ham. En effet, considérant le développement permanent à venir des unités de gendarmerie sur le territoire, les locaux actuels ne répondent plus aux besoins recensés.

C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal a été amené à approuver par délibération datée du 10 février 2021 l'engagement de la Ville de Ham à assumer, le cas échéant, la maîtrise d'ouvrage pour la construction de cette nouvelle caserne. Le portage par la Ville a, par ailleurs, reçu l'agrément du ministre de l'Intérieur.

Au regard des évolutions récentes sur le projet, telles que détaillées en point 6 de la présente note, et considérant l'intérêt pour la Ville d'accompagner ce projet structurant pour le territoire, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de confirmer leur accord à ce que la Ville de Ham soit désignée en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie à Ham.

Intervention de M. SIROT Bruno

Je précise que c'est un projet d'investissement de 3 000 000 d'euros, nous nous portons maître d'ouvrage c'est-à-dire que nous allons être propriétaires, nous allons construire et, de fait, nous aurons des locataires. Des locataires particuliers puisqu'il s'agit de la gendarmerie, donc on a l'assurance d'avoir de la location pendant une quarantaine d'années ; ces gens ne déménagent pas du jour au lendemain.

Je souhaitais souligner ce point, mais également relever que c'est un investissement comme il n'y en a jamais eu depuis des décennies à HAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confirmer l'engagement de la Ville de Ham en qualité de maître d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Ham.

### **8-DÉLIBÉRATION N°33/20230703**

#### **SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS EVOLUANT EN COMPETITION AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

M. ZOIS Christophe indique que la municipalité souhaite encourager les clubs sportifs hamois évoluant en compétition. Dans ce contexte, comme l'an passé, sur la base de plusieurs critères et d'un système de pondération de points qui ont été préalablement définis (nombre de licenciés, participation aux manifestations locales, etc.), il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le versement des subventions aux clubs sportifs évoluant en compétition conformément au tableau ci-dessous :

CLUBS SPORTIFS	SUBVENTION 2023
USH FOOTBALL	1 406 €
CLUB DE BASKETBALL	972 €
JUDO-CLUB HAMOIS	724 €
KARATE DOJO URAKEN	490 €
ESCAL'HAM	484 €
CANOE-KAYAK CLUB	1 346 €
PETANQUE HAMOISE	76 €
USH TRIATHLON	42 €
USH CYCLISTE	204 €
NUNCHAKU 80	0 € (données non communiquées)
ASEPH TENNIS	0 € (données non communiquées)
<b>Total 2023</b>	<b>5 744 €</b>

Intervention de ZOIS Christophe

Nous devons délibérer sur les subventions attribuées aux clubs sportifs qui ont des licenciés en compétition. On s'aperçoit que le nombre de licenciés se développe, c'est très encourageant, puisque le but est d'amener les jeunes enfants de la ville à la compétition.

Je vous précise que nous devons délibérer ultérieurement concernant le tennis. Un problème de réception dans la boîte mail, mais depuis nous avons bien réceptionné le document, le Club de tennis aura une subvention pour cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (deux abstentions de MM RENAULT et DESSAINT) d'attribuer les subventions aux clubs sportifs évoluant en compétition au titre de l'année 2023 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

### **9-DÉLIBÉRATION N°34/20230703**

#### **ADHÉSION DE LA VILLE DE HAM A LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR L'ORGANISATION D'UNE COLLECTE DE DONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'ABBATIALE NOTRE-DAME.**

M. SIROT Bruno indique que la municipalité s'est engagée, il y a déjà quelques mois, dans l'étude du projet visant à la restauration de l'orgue de l'abbatiale Notre-Dame.

Labellisée Pays d'Art et d'Histoire, la ville de Ham se voit en effet dotée d'un patrimoine architectural, historique et naturel de grande qualité dont l'orgue constitue sans nul doute l'une des nombreuses richesses de la ville.

Malgré le grand soin apporté au maintien de son fonctionnement optimal pendant plusieurs décennies, force est de constater aujourd'hui que ses éléments ne cessent progressivement de se détériorer. Ses systèmes de transmission présentant par ailleurs de sévères lacunes, la réalisation d'un travail en profondeur semble devenue indispensable.

Il convient également de préciser que les travaux estimés par Monsieur DECAVEL, facteur d'orgues, pour le remplacement de l'ensemble des membranes, le relevage de la partie instrumentale et la mise aux

normes électriques de l'ensemble de la console, s'élèvent à 83 627,90 € HT.

Malgré les recherches d'accompagnements financiers réalisées, aucun dispositif ne semble permettre d'accompagner financièrement ce projet. La Fondation du Patrimoine semble toutefois pouvoir soutenir ce projet via une subvention complémentaire à la collecte de dons qui sera lancée sur ce projet.

Il convient de préciser que les membres du Conseil Municipal ont déjà été amenés à délibérer et à approuver le principe d'adhésion à la Fondation du Patrimoine suivant les tarifs en vigueur en 2022 qu'il faut pouvoir réactualiser suivant les nouveaux tarifs 2023 qui s'établissent comme suit pour les projets estimés à plus de 50 000 € :

- Adhésion à la fondation du Patrimoine 2023 : 500 €
- Frais de dossier 2023 : 300 €

Aussi, considérant les éléments qui précèdent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine suivant les tarifs actualisés pour 2023 tels que précisés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'organisation d'une collecte de dons dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'orgue de l'Abbatiale.

### **10-DÉLIBÉRATION N°35/20230703**

### **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ORGUE DE L'ABBATIALE NOTRE-DAME.**

M. DUBREUCQ Benoit indique que la municipalité s'est engagée, il y a déjà quelques mois, dans l'étude du projet visant à la restauration de l'orgue de l'abbatiale Notre-Dame.

Labellisée Pays d'Art et d'Histoire, la ville de Ham se voit en effet dotée d'un patrimoine architectural, historique et naturel de grande qualité dont l'orgue constitue sans nul doute l'une des nombreuses richesses de la ville.

Malgré le grand soin apporté au maintien de son fonctionnement optimal pendant plusieurs décennies, force est de constater aujourd'hui que ses éléments ne cessent progressivement de se détériorer. Ses systèmes de transmission présentant par ailleurs de sévères lacunes, la réalisation d'un travail en profondeur semble devenue indispensable.

Il convient également de préciser que les travaux estimés par Monsieur DECAVEL, facteur d'orgues, pour le remplacement de l'ensemble des membranes, le relevage de la partie instrumentale et la mise aux normes électriques de l'ensemble de la console, s'élèvent à 83 627,90 € HT.

Malgré les recherches d'accompagnements financiers réalisées, aucun dispositif ne permet aujourd'hui d'accompagner financièrement ce projet. La Fondation du Patrimoine semble néanmoins pouvoir soutenir ce projet par l'organisation d'une collecte de dons qui sera lancée dans les semaines à venir. Les entreprises et autres éventuels partenaires locaux seront également sensibilisés à ce projet.

Aussi, considérant l'ensemble de ces éléments et tenant compte, par ailleurs, du coût induit par ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme le versement d'une subvention exceptionnelle afin d'accompagner la commune dans la réalisation de ces travaux suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Dépenses</b>	
<b>Coût total du projet (TTC)</b>	<b>100 353,48 €</b>
Total (HT)	83 627,90 €
TVA (20 %)	16 725,58 €
<b>Recettes</b>	
Communauté de Communes de l'Est de la Somme (50 %)	41 813,95 €
FCTVA	13 718,32 €
<b>Total Fonds propres Ville</b>	<b>44 821,21 €</b>

Il convient de préciser que le plan présenté ci-dessus pourra faire l'objet d'une révision à la baisse afin de tenir compte du montant des dons collectés dans le cadre de la cagnotte mise en ligne via la Fondation du Patrimoine.

Intervention de SIROT Bruno

Je précise que le montant de la collecte de la fondation du patrimoine sera déduit de la demande de subvention à la CCES dès que la collecte sera terminée. Nous avons largement échangé avec la CCES afin de les informer du fonctionnement.

Intervention de M. VERMANDER Bertrand

Je ne sais pas comment vous allez rédiger la demande de subvention, ni comment vous allez appuyer votre argumentaire. J'ai une suggestion, je pense qu'il est nécessaire d'insister sur l'aura culturelle de l'orgue qui va au-delà des frontières de la ville. Il est logique que la Communauté de Communes participe à ce genre de projet ; j'aurais l'occasion de le redire ultérieurement, mais sur tout ce qui est culturel, ce n'est pas uniquement la propriété de la Ville de Ham, cela va bien au-delà, c'est important de le souligner. Ensuite, je suis un peu étonné... mais, je ne déduirais pas le montant qui serait récupéré de la collecte de la Fondation du Patrimoine, de la participation de la Communauté de Communes. Je me serais orienté vers du moitié/moitié, c'est un avis personnel.

Intervention de M. le Maire

Il faudrait déduire la collecte du montant global et ensuite peut être rester 50/50 sur le résiduel entre la Communauté de Communes et la ville, oui, c'est une possibilité.

Intervention de M. SIROT Bruno

Ce dossier fait partie d'un ensemble, nous avons été reçus la semaine dernière par le bureau de la Communauté de Communes, nous avons expliqué tous les grands travaux qu'il pouvait y avoir sur la ville, dont ce petit dossier qui concerne l'orgue.

Il est bien entendu que nous avons des grosses demandes de subventions à faire passer également à la Communauté de Communes. Dans ce cadre, nous avons expliqué que l'orgue était un instrument de musique qui n'était pas spécifique, qui était sur la ville centre, mais qui avait un rayonnement sur l'ensemble du territoire, donc, en fait c'est un peu malgré tout, il y a des règles, mais il y a aussi des négociations parce qu'en fait cela ne rentre pratiquement dans rien.

Je vous comprends, M. VERMANDER, mais en fait il faut avoir en tête que c'est un ensemble de demandes de subventions qui représente des centaines de milliers d'euros.

Intervention de M. VERMANDER

Je vous aurais accompagné avec plaisir expliquer à M. RIOJA afin qu'il donne plus de subvention ; vous pouvez également préciser à la Communauté de Communes que j'ai posé cette question. Je conçois aussi que dans une négociation globale, les deux parties fournissent des efforts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander une subvention exceptionnelle à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'orgue de l'abbatiale Notre-Dame.

### **11-DÉLIBÉRATION N°36/20230703**

### **DEMANDE DE SUBVENTION A LA BANQUE DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DU LANCEMENT DE L'ETUDE RELATIVE A LA RENOVATION DU STADE GASTON LEJEUNE.**

M. DUBREUCQ Benoit précise que la rénovation du stade Gaston Lejeune s'inscrit parmi les diverses réflexions menées par la municipalité dans le cadre de l'élaboration de son programme pluriannuel d'investissement.

Il convient de rappeler que le stade Gaston Lejeune constitue la seule et unique structure communale sportive d'une telle ampleur située à seulement quelques pas de l'hypercentre de la commune. La Ville de Ham se voit par ailleurs régulièrement sollicitée afin de pouvoir mobiliser cette structure pour l'accueil de différents événements sportifs, festifs ou scolaires.

Force est cependant de constater que cette structure présente aujourd'hui plusieurs signes de détérioration qui témoignent de son caractère vieillissant et qu'il convient d'envisager, à terme, de la réhabiliter.

L'opération visant à la rénovation du stade et de ses équipements répond par ailleurs aux objectifs fixés dans le cadre de la stratégie de revitalisation développée sur le territoire.

Il s'agit aussi et surtout de pouvoir maintenir et développer la pratique sportive sur le territoire dans des conditions optimales, en participant à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants tout en favorisant la cohésion sociale.

Dans ce cadre, les membres du Conseil Municipal ont été amenés lors de la séance du 12 avril 2023 à approuver le lancement d'une étude visant à apprécier plus précisément la faisabilité de cette opération.

Suivant la consultation lancée sur ce projet et le rapport des offres présentées lors de la Commission Cadre de Vie et Finances le 27 juin 2023, le montant de l'étude s'élève à 15 102,15 € (HT) selon le devis transmis par Monsieur Ludovic TALON, architecte retenu pour la réalisation de cette étude après analyse des offres.

Faisant suite aux différentes recherches d'accompagnements financiers sur le projet, la Banque Des Territoires, dans le cadre des crédits dédiés au programme « *Petites Villes de Demain* », semble pouvoir accompagner la réalisation de cette étude.

Aussi, considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil de solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires (*crédits « Petites Villes de Demain »*) dans le cadre de la mission d'études afférente à la restauration du stade Gaston Lejeune suivant le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessous :

<b>Dépenses</b>	
<b>Coût total du projet (TTC)</b>	<b>18 122,58 €</b>
Total (HT)	15 102,15 €
TVA (20 %)	3 020,43 €
<b>Recettes</b>	
Banque des Territoires (50 % sur la base du montant TTC)	9 061,29 €
<b>Total Fonds propres Ville</b>	<b>9 061,29 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de présenter une demande de subvention à la Banque des Territoires dans le cadre du lancement de l'étude relative à la rénovation du stade Gaston Lejeune.

## **12-DÉLIBÉRATION N°37/20230703**

### **SOLLICITATION DU CEREMA DANS LE CADRE D'UNE ETUDE SUR LA MOBILITE**

M. SIROT Bruno rappelle qu'une première intervention gratuite du CEREMA a conduit à la réalisation d'un diagnostic concernant les travaux de voirie et aménagements en cours de réalisation dans le centre-ville de Ham.

Au-delà, considérant les enjeux liés à la revitalisation du territoire, de nouveaux objectifs ont également été identifiés en lien avec l'étude réalisée. Il s'agit notamment :

- des déplacements de l'ensemble des modes actifs ;
- de la planification du trafic poids lourds et véhicules légers ;
- de la thématique de la connexion et des mobilités par la construction de passerelles (présence de la Somme) pour relier les différents quartiers aux principales infrastructures (Collèges et groupes scolaires, gymnases ...) ;
- de l'itinéraire de découvertes des richesses patrimoniales, culturelles et sportives du territoire en lien avec le projet Vallée de Somme Vallée Idéale porté par le Conseil Départemental de la Somme ;

- de la planification d'un schéma directeur cyclable avec :
  - état des lieux complet des aménagements existants ;
  - identification des dysfonctionnements, coupures, discontinuités ... ;
  - planification de la généralisation des zones de circulation apaisée ;

Dans ce cadre, une demande d'appui auprès de l'ANCT afin de bénéficier d'une assistance d'ingénierie a été formalisée. Par ailleurs, suivant la convention liant l'ANCT, le CEREMA et l'État, conclue en 2020 dans le cadre du dispositif « *Petites Villes de Demain* », l'ANCT peut également mobiliser les moyens du CEREMA sur les projets des territoires qu'elle définit comme prioritaires pour répondre aux besoins d'accompagnement sur mesure des projets des collectivités. Le CEREMA peut ainsi constituer un partenaire supplémentaire dans le cadre de l'étude sur la mobilité envisagée par la Ville de Ham.

Considérant ces éléments et afin de répondre aux objectifs précédemment évoqués, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'appui opérationnel portant sur un diagnostic mobilité de la ville de Ham selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	
<b>Coût total du projet (TTC)</b>	<b>25 548 €</b>
Total (HT)	21 290 €
TVA (20 %)	4 258 €
<b>Recettes</b>	
CEREMA (40 %)	8 516 €
ANCT (40 %)	8 516 €
FCTVA	3 492 €
<b>Total Fonds propres Ville</b>	<b>5 024 €</b>

Intervention de M. BRUCHET Antoine

Vous nous dites qu'il serait intéressant de payer une étude approfondie sur des sujets précis que vous avez définis, aussi j'aurais aimé avoir le cahier des charges et le résultat du premier diagnostic à la suite de l'étude gratuite du CEREMA.

Intervention de M. SIROT Bruno

Effectivement, nous avons fait un vrai diagnostic à la suite d'une réunion d'échange avec le CEREMA. Après cet échange et suite au travail du CEREMA, ce projet a une capacité d'étude supérieure aux 15 jours gratuits. Bien entendu, vous avez le cahier des charges, je viens de vous le lire, c'est exactement le cahier des charges sur lequel le CEREMA a travaillé. Je dis 15 jours, mais en fait, nous avons à l'origine 10 jours gratuits, nous avons bénéficié de 5 jours supplémentaires gratuits. L'ensemble de l'étude, gratuité comprise, coûte 21 290,00 €.

Intervention de M. BRUCHET Antoine

Pourtant, il en est ressorti quelque chose de tout cela ; ils sont venus, ils se sont déplacés, ils ont fait des choses. Vous auriez pu dire, nous n'engageons pas de frais, nous prenons le résultat du diagnostic gratuit et c'était terminé... c'était tout à fait possible de faire comme cela ?

Intervention de M. le Maire

Non, par rapport à notre demande, à nos souhaits et au cahier des charges qui est écrit, il était impossible d'avancer dans les crédits gratuits. Voilà pourquoi ils ont rechiffré. Les jours qui nous étaient alloués ne nous permettaient pas d'obtenir un travail finalisé et nous avons revu l'étude complète pour travailler sur l'ensemble des circuits de mobilité de la ville.

Intervention de M. BRUCHET Antoine

Alors la délibération a été mal formulée, car il est indiqué :

« ... Il convient de rappeler qu'une première intervention gratuite du CEREMA a conduit à la réalisation d'un diagnostic ... Au-delà, considérant les enjeux liés à la revitalisation du territoire, de nouveaux objectifs ont également été identifiés en lien avec l'étude réalisée... »

Il aurait dû être notifié : « ...en lien avec l'étude en cours de réalisation... » car, pour le moment, il n'y a pas d'étude, pour l'instant il n'y a rien.

Intervention de M. le Maire

Je précise que nous pouvons bénéficier d'accompagnement, de subvention dans le cadre de Petites Villes de Demain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter le CEREMA dans le cadre d'une étude sur la mobilité.

### **13-DELIBERATION N°38/20230703**

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS EN ESPACE DE REUNION ET DE LA CREATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ COUVERT.**

M. DUBREUCQ rappelle aux membres du Conseil que, au titre de ses projets 2023, la ville de Ham a souhaité engager une réflexion sur un projet complet visant la réhabilitation de la salle de spectacle, la réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion et la création d'une halle de marché couvert.

Le développement de l'attractivité du territoire, l'aménagement durable ainsi que la transition écologique constituent les principes directeurs de ce projet qu'il est proposé de phaser comme suit :

- Phase 1 (2023) : réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion et création d'une halle de marché couvert,
- Phase 2 (2024) : réhabilitation de la salle de spectacle.

Le montant total de la dépense 2023 concernant la phase 1 du projet a été estimé à 1 339 320 € HT correspondant à l'évaluation présentée par Monsieur Ludovic Talon, architecte chargé de l'étude préliminaire du dossier.

Il est également précisé que, suivant l'avis favorable recueilli par l'Etat à l'occasion de la présentation de ce projet lors du comité de pilotage CRTE, le 13 octobre dernier en présence de Madame la Sous-Préfète,

le conseil municipal a été amené à se prononcer favorablement sur la demande de subvention de ce projet au titre de la DSIL 2023-AXE CRTE lors de sa réunion du 19 décembre 2022.

Dans cet intervalle, les services de l'Etat ont fait connaître à la municipalité leur décision de réorienter ce projet vers leur nouveau dispositif de soutien dit « *Fonds vert* ». Créé par la loi de finances pour 2023, ce Fonds vert est en réalité un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires qui doit permettre de soutenir les collectivités territoriales sur les projets axés sur :

- La performance environnementale, pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics, la modernisation de l'éclairage public ;
- L'adaptation des territoires aux changements climatiques, pour renaturer les villes afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains et prévenir les risques naturels ;
- L'amélioration du cadre de vie, pour poursuivre la décarbonation des mobilités, la sobriété foncière, la mise en place de zones à faible émission afin d'améliorer la qualité de l'air ;
- Le déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité.

Conformément au souhait des services de l'Etat de réorienter le projet portant sur la réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion et la création d'une halle de marché couvert, vers le dispositif « *Fonds vert* » et considérant par ailleurs que ce projet semble répondre aux critères définis, un dossier de demande a été déposé conformément à l'approbation des membres du Conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2023.

Depuis, la Ville de Ham a été informée de l'accord de subvention au titre du « *Fonds vert* » pour un montant total de 267 867 € correspondant à la moitié du montant initialement sollicité. Suivant plusieurs échanges récents avec les services de l'Etat, la Ville de Ham a toutefois été invitée à solliciter une subvention complémentaire au titre de la DETR 2023 pour un montant fixé à 129 568 €.

Considérant ce qui précède ainsi que les échanges récents avec les services de l'Etat, il est proposé aux membres du Conseil de solliciter l'accompagnement financier de l'Etat au titre de la DETR 2023 selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	
<b>Coût total du projet (TTC)</b>	<b>1 607 184 €</b>
Total (HT)	1 339 320 €
TVA 20 %	267 864 €
<b>Recettes</b>	
Etat – Fonds vert (20 %)	267 864 €
Etat – DETR (9,7 %)	129 568 €
Région (30 %)	401 796 €
CCES (20 %)	267 864 €
FCTVA	219 702 €
<b>Total Fonds propres Ville ou Emprunt</b>	<b>320 390 €</b>

Intervention de M. le Maire

Il s'agit d'une mise à jour du plan de financement qui vit depuis l'origine de la première réflexion, et donc cette subvention *Fonds vert*, on l'a obtenue mais pas encore encaissée, nous avons l'arrêté.

Un petit rappel concernant la Région : c'est le financement le plus difficile à obtenir car, comme pour les travaux de centre-ville, il faut avoir lancé le projet et retenu les entreprises avant que la Région délibère. Nous avons beaucoup d'échanges avec la Région, mais c'est le dernier partenaire avec lequel nous avancerons afin de sécuriser au maximum notre dossier.

Enfin, la Communauté de Communes : elle connaît déjà le dossier et a eu connaissance du plan de financement mis à jour. Nous souhaitons, pour nos projets, aller chercher le maximum de partenaires et le moins possible solliciter la Communauté de Communes, avec pour objectif de se rapprocher des 80 % de subventionnement.

Sur le dernier plan de financement concernant ce projet, nous étions sur une demande moindre, elle a rebougé, elle arrive au taux habituel des fonds de concours de la Communauté de Communes.

De plus, une règle oblige le porteur de projet, donc la commune de Ham, à participer à hauteur de 20 %, donc notre objectif est d'approcher le plus possible les 80 % de subventionnement ... Bien que ce soit assez rare !... Mais c'est notre objectif.

Nous vous tiendrons informés des progrès de ce dossier, peut-être 65 % ou 70 %, on verra bien, pour l'instant nous espérons une base de 80 % de subventionnement.

La communauté de communes pourrait nous accompagner durant plusieurs années et échelonner sur 2-3-4 ans de façon identique au dossier voirie.

Pour conclure, cette délibération est une mise à jour du plan de financement afin de solliciter la DETR.

#### Intervention de M. VERMANDER

Il y a une chose qui me dérange. Je l'ai abordé plusieurs fois, j'ai l'impression qu'il y a un projet qui est déjà bien établi. Je n'ai pas connaissance de commission de travail sur le sujet, je parle bien de commission de travail, c'est-à-dire : où l'on échange, où l'on aborde des problématiques, où justement on se définit un cahier des charges.

J'ai l'impression que les dossiers sont ficelés et cela me dérange énormément.

#### Intervention de M. le Maire

Ce sujet a été abordé de façon détaillée en commission plénière la semaine dernière, pour l'heure, il n'y a rien d'arrêté.

Néanmoins, il faut avoir une base de travail la plus complète possible pour la présenter ici.

Je ne vais pas revenir sur la commission plénière de la semaine dernière, mais effectivement, par exemple dans la salle de spectacle, nous avons fait chiffrer des gradins amovibles et une scène extensible. Nous les mettrons, nous ne les mettrons pas ? Je n'en sais rien.

Nous avons chiffré le maximum de choses pour la salle de spectacle, c'est un peu plus simple pour la première salle. On a parlé, la semaine dernière en commission plénière, de l'isolation. Est-ce qu'elle sera extérieure ? intérieure ? Je ne vais pas refaire tous les échanges. Je ne vais pas refaire la commission plénière.

Mais il n'y a absolument rien de fait, un projet a été présenté la semaine dernière et j'ai proposé d'avoir une rencontre avec l'architecte qui a fait cette première proposition après quelques échanges avec nous, afin de pouvoir justement y travailler dans le détail.

Je vous confirme qu'il n'y a absolument rien d'arrêté, mais il nous faut bien une base chiffrée le mieux

possible à partir du moment où l'on demande des subventions.

Une réunion sera fixée courant juillet, avec l'architecte et ceux qui seront intéressés, pour que le technicien puisse nous expliquer plus en détail ce qu'il a prévu et répondre à vos questions et vos suggestions.

Il n'y a rien d'arrêté, nous avons chiffré une enveloppe avec laquelle nous pouvons commencer à travailler sinon il sera difficile d'avancer sur un projet aussi important en tenant compte d'une double difficulté : nous sommes sur 2 salles qui font 2 projets, qu'il faudra, sans doute rassembler à un moment donné pour avoir un même architecte et les mêmes entreprises.

Un des sujets de l'ordre du jour de la réunion sera de savoir comment on peut avancer avec nos partenaires afin que techniquement, on ne se retrouve pas avec 2 chantiers complètement différents, mais cela ne sera peut-être pas possible.

#### Intervention de VERMANDER Bertrand

Il n'y a pas de soucis sur les explications, je vous rassure sur ce point. Je pense qu'il y a des choses à faire, donc je ne vais pas m'opposer à demander de l'argent sur un projet qui doit avoir lieu, cela me paraît être une évidence.

Ce sujet est évoqué depuis bien avant votre mandature, sur le fond, il n'y a pas de souci.

Néanmoins, cela coûtait quoi de réunir la commission, il y a 3 ou 6 mois ?

M. SIROT nous a présenté rapidement une ébauche de travail et des plans de la phase 1.

En fait, c'est ce type d'échange qui manque ; j'ai eu l'occasion de le dire à M. SIROT.

Nous avons commencé par l'aménagement du centre-ville : cela n'était pas gênant parce que c'est un projet que nous connaissions auparavant. Il n'y a pas non plus de révolution à faire, enfin du moins il n'y en a pas eu par rapport au projet initial imaginé auparavant et qui donne un résultat très similaire.

Néanmoins, avec l'aménagement de la salle des fêtes, de la Maison pour Tous, de la halle etc.... Là, nous démarrons sur quelque chose de neuf et qui demande pour moi d'avoir un peu plus d'échanges, de concertation.

Depuis un an, je réclame sur ce projet plus de participation pour les membres du Conseil Municipal, un projet comme celui-là, il faut qu'on se l'approprie ... tout le monde, c'est le but... ce n'est pas un projet politicien.

Voilà, je vous fais part de mon regret de voir que les choses avancent, mais qu'elles avancent sans nous.

#### Intervention de M. le Maire

Je ne vais pas répéter ce que je viens de dire pendant 10 min... On va donc en rester là.

#### Intervention de M. SIROT

J'ai compris, sauf erreur de ma part que vous seriez deux, M. BRUCHET était volontaire pour travailler sur le sujet lors de la dernière réunion.

Il n'y a pas de temps de perdu, vous l'avez vu pendant les travaux de centre-ville, je vous ai invités aux réunions de chantier, beaucoup de choses se sont passées pendant ces réunions de chantier, parce qu'en fait un chantier ne se déroule pas dans un cabinet sur plan, la réalité des choses est sur le terrain, donc cela fait 6 mois qu'on est sur le terrain.

Pour ce projet, vous serez intégrés dans les réunions de travail, on vous en a parlé en commission plénière, vous serez invités sur les sujets de détail, n'ayez crainte.

Comme vous l'a expliqué M. LEGRAND, il fallait bien préparer la demande de subventions. On sollicite un

architecte. Bien sûr qu'il va nous faire des plans et des chiffrages, cela ne veut pas dire que le projet est déjà défini et détaillé, on a largement le temps d'y revenir et d'y retravailler.

Intervention de M. le Maire

Nous sommes pour l'instant loin d'avoir finalisé le plan de financement, il n'y a absolument rien de fixé, nous avons une base de travail très complète.

Intervention de M. BRUCHET

J'ai une 1<sup>ère</sup> question concernant le Fonds vert : 20 %, c'est le maximum qui peut être obtenu ou est-ce lié au projet ? Pourrions-nous avoir comme la DETR 9,7 %, qui aurait pu nous donner 20 %, 40 % ... Le Fonds vert est-il basé sur le même principe ?

Intervention de M. le Maire

C'est à peu près le même principe, ce sont des négociations, des possibilités ou pas de la part des financeurs, car c'est un partage avec les autres porteurs de projets du territoire, bien que nous soyons toujours, dans le cadre de Petites Villes de Demain, un peu privilégiés. Effectivement, il y a des échanges, nous ne sommes pas les seuls à avoir des projets.

C'est pourquoi, nous avons évolué sur le Fonds vert et qu'aujourd'hui on délibère. De plus, avec les échanges et négociations qu'on peut avoir avec les services de l'Etat, nous pouvons aller rechercher une partie des subventions auprès de la DETR.

Intervention de M. BRUCHET

Je souhaite intervenir pour donner l'explication de mon vote. J'ai décidé de m'abstenir sur ce vote. J'ai parlé avec M. VERMANDER qui me disait justement qu'en fait, nous étions appelés à voter sur l'enveloppe financière en lien avec une demande de subvention plutôt que sur le projet.

Néanmoins, il y a quand même un projet. Je tiens à relever 2 choses, d'abord, le montant de l'enveloppe pour le projet global me paraît assez excessive par rapport à ce qui existe, bien sûr, c'est subventionné à 80 %, mais cela reste de l'argent public... Si, demain, l'argent public n'était plus aussi facilement accessible, avec autant de subventions ?

Je dis cela parce qu'en réalité, on le sait tous, la salle des fêtes et la Maison pour Tous ont besoin de rafraîchissement. Ces bâtiments ont besoin de travaux d'isolation, ils consomment beaucoup d'énergie. Ils sont vétustes, nous sommes d'accord sur ce point, nous sommes d'accord aussi sur le fait de proposer (puisque cela avait déjà été travaillé auparavant) que la halle soit couverte. Maintenant, ce que je demande depuis un certain temps et que j'ai demandé lors de la commission plénière de lundi, ce sont les documents chiffrés.

J'ai bien compris ce que vous dites concernant le projet non ficelé, mais il y a quand même des fondations. Je veux dire pour budgéter 3 000 000 d'euros de dépenses, à un moment donné comme je vous l'ai dit, il y a des lignes d'investissement, des ventilations sur différents matériaux, des avancées sur différentes choses afin d'axer votre projet.

Je donnerai par hasard des exemples de chiffres : - mettre 1 000 000 € sur une scène montante et descendante avec un plateau technique et puis mettre 200 000 € sur le carrelage et 100 000 € sur la peinture - tout cela explique une ventilation minimum des chiffres. L'architecte a donné, a chiffré et ventilé toutes ces dépenses, c'est ce que je souhaiterais avoir.

En conséquence, c'est une des raisons pour laquelle, je me dis que ce projet-là, je ne le connais pas. Ces chiffres m'intéressent parce qu'ils donnent une orientation de ce que vous voulez faire en termes de travaux, tout en justifiant le montant.

Je vais être invité en réunion sur des détails, pourquoi pas ? On va travailler sur des choses techniques, pourquoi pas ? C'est gentil de votre part de nous inviter.

Je n'ai pas ces documents chiffrés. Je pensais avoir ces documents ce soir avant le conseil municipal, et vous dire d'accord, je vous suis sur ce très beau projet.

De plus, je me dis si on veut faire un spectacle classique (parce que vous voulez faire des gradins) - nous avons un très beau complexe, le cinéma Le Méliès qui est très approprié, effectivement il a moins de 200 places - mais là vous voulez faire 300 places correspondant à 5 % de places supplémentaires et pour lesquelles nous allons dépenser des milliers d'euros de plus.

Nous avons aussi la salle Jean Dufaux dans laquelle sont organisées des réunions et qui peut également recevoir des réunions professionnelles, vous pourriez envisager d'y faire de l'investissement, de la rénovation notamment en économie d'énergie.

Ensuite, si vous voulez faire un grand spectacle et accueillir un nombre conséquent de personnes, nous avons une structure communautaire à la Nouvelle Scène qui peut accueillir beaucoup de monde.

En conclusion, je vous dis qu'avec l'argent public, nous devons faire attention à ce que nous faisons et aussi être attentifs à ce qu'on a déjà sur notre territoire.

Nous avons des choses particulièrement intéressantes et de s'engager à dépenser autant d'argent, cela n'est peut-être pas si justifié.

Mais encore une fois, je ne suis pas contre rénover, réisoler la salle des fêtes ou la Maison pour Tous ainsi que de faire une halle couverte.

Voilà pourquoi aujourd'hui, je m'abstiendrai sur ce vote

#### Intervention de M. SIROT

Je rappelle et je l'ai dit aussi en réunion plénière : dans le montant des travaux, un des points les plus importants est celui sur l'économie d'énergie et pour lequel, on a la subvention Fonds vert. Il y a un volet *pôle aménagement isolation* sur ce genre de bâtiment qui date des années 60.

Aujourd'hui, je précise que la consommation annuelle est de **35 000 euros** pour ces salles.

#### Intervention de M. le Maire

J'ai l'impression que nous refaisons la commission plénière faite il y a 8 jours. Donc, je répète que nous aurons une réunion plus technique pour aborder les sujets dans le détail. Actuellement c'est un avant-projet évalué avec toutes les options possibles, imaginables. Pour le moment, aucun choix n'est arrêté.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité, dans le cadre de Petites Villes de Demain, d'être accompagnés sur des rénovations d'équipement qui n'ont pas fait l'objet de réhabilitation depuis 50 – 60 ans voire plus. Nous verrons après un autre projet, concernant l'Abbatiale. Il me semble intéressant d'en profiter aujourd'hui.

La question de l'argent rare, oui on le sait, mais si nous n'allons pas solliciter d'accompagnement, ce sont les voisins qui vont y aller.

On verra dans le détail des postes sur la salle des fêtes, mis à part quelques options sur le spectacle, les gradins ou la scène, l'isolation, l'électricité, le chauffage, on n'invente rien.

Nous sommes sur la réhabilitation d'une salle. Nous pourrions nous poser la question, « est-ce qu'il faut réhabiliter cette salle ? ou est-ce qu'il faut la détruire pour en faire une autre ? Bien que les évaluations indiquent des montants élevés, la réhabilitation à cet endroit est plus intéressante que la démolition.

Encore une fois, on travaille à un projet, on essaie d'aller chercher des financements. C'est pour cela que l'on propose aujourd'hui de délibérer sur un plan de financement.

Intervention de M. VERMANDER

D'ailleurs, il y a une autre salle, qui devrait peut-être faire partie du projet, qui est l'acquisition du magasin qui se trouve juste à côté, suite à l'alerte qu'avait donnée M. SIROT et sur laquelle, je m'étais immédiatement rallié. J'avais cru comprendre que, dans le cadre du réaménagement de toute cette zone, cet emplacement-là avait tout lieu de faire partie du projet.

Intervention de M. le Maire

En termes de bâtiment, cela ne fait pas partie de ce projet, mais du projet d'aménagement de quartier dans le centre-ville.

Projeter de raccrocher le bâtiment TEXTI pour l'instant, ce n'est pas l'idée. Après, cela peut être une suggestion. Il n'y a pas de projet avec le bâtiment de l'ancien TEXTI qui a été une opportunité d'achat qui n'était pas prévue.

Nous n'allons pas refaire non plus l'historique du dernier conseil et le pourquoi de la préemption de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (deux abstentions de M. BRUCHET et Mme RIQUIER – pouvoir) de solliciter une subvention au titre de la DETR dans le cadre de la réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion et de la création d'une halle de marché couvert.

#### **14-DELIBERATION N°39/20230703**

### **SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS BÂTIMENT 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS EN ESPACE DE RÉUNION ET DE LA CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ COUVERT**

M. DUBREUCQ rappelle aux membres du Conseil que, au titre de ses projets 2023, la ville de Ham a souhaité engager une réflexion sur un projet complet visant la réhabilitation de la salle de spectacle, la réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion et la création d'une halle de marché couvert.

Le développement de l'attractivité du territoire, l'aménagement durable ainsi que la transition écologique

constituent les principes directeurs de ce projet qu'il est proposé de phaser comme suit :

- Phase 1 (2023) : réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion et création d'une halle de marché couvert,
- Phase 2 (2024) : réhabilitation de la salle de spectacle.

Le montant total de la dépense 2023 concernant la phase 1 du projet a été estimé à 1 339 320 € HT correspondant à l'évaluation présentée par Monsieur Ludovic Talon, architecte chargé de l'étude préliminaire du dossier.

Il est également précisé que, suivant l'avis favorable recueilli par l'Etat à l'occasion de la présentation de ce projet lors du comité de pilotage CRTE, le 13 octobre dernier en présence de Madame la Sous-Préfète, le conseil municipal a été amené à se prononcer favorablement sur la demande de subvention de ce projet au titre de la DSIL 2023-AXE CRTE lors de sa réunion du 19 décembre 2022.

Dans cet intervalle, les services de l'Etat ont fait connaître à la municipalité leur décision de réorienter ce projet vers leur nouveau dispositif de soutien dit « *Fonds vert* ». Créé par la loi de finances pour 2023, ce Fonds vert est en réalité un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires qui doit permettre de soutenir les collectivités territoriales sur les projets axés sur :

- La performance environnementale, pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics, la modernisation de l'éclairage public ;
- L'adaptation des territoires aux changements climatiques, pour renaturer les villes afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains et prévenir les risques naturels ;
- L'amélioration du cadre de vie, pour poursuivre la décarbonation des mobilités, la sobriété foncière, la mise en place de zones à faible émission afin d'améliorer la qualité de l'air ;
- Le déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité.

Conformément au souhait des services de l'Etat de réorienter le projet portant sur la réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion et la création d'une halle de marché couvert, vers le dispositif « *Fonds vert* » et considérant, par ailleurs, que ce projet semble répondre aux critères définis, un dossier de demande a été déposé conformément à l'approbation des membres du Conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2023.

Depuis, la Ville de Ham a été informée de l'accord de subvention au titre du « Fonds vert » pour un montant total de 267 867 € correspondant à la moitié du montant initialement sollicité. Suivant plusieurs échanges récents avec les services de l'Etat, la Ville de Ham a toutefois été invitée à solliciter une subvention complémentaire au titre de la DETR 2023 pour un montant estimé à 129 568 €.

Malgré l'accompagnement complémentaire proposé par les services de l'Etat au titre de la DETR 2023, le plan de financement initial prévoyant un reste à charge estimé à 20 % pour la Commune n'est plus atteint. C'est la raison pour laquelle des échanges avec la Communauté de Communes de l'Est de la Somme ont pu être initiés récemment dans le cadre du fonds de concours bâtiment 2023 qu'il avait été initialement envisagé de solliciter à hauteur de 10 % du montant des travaux éligibles.

Considérant ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil de solliciter l'accompagnement financier de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme au titre du fonds de concours bâtiment 2023 selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	
<b>Coût total du projet (TTC)</b>	<b>1 607 184 €</b>
Total (HT)	1 339 320 €
TVA 20 %	267 864 €
<b>Recettes</b>	
Etat – Fonds vert (20 %)	267 864 €
Etat – DETR (9,7 %)	129 568 €
Région (30 %)	401 796 €
CCES (20 %)	267 864 €
FCTVA	219 702 €
<b>Total Fonds propres Ville ou emprunt</b>	<b>320 390 €</b>

#### Intervention de M. BRUCHET

Si demain vous n'atteignez pas les 80 % de financement, allez-vous maintenir et financer ce projet en totalité ou en partie par vos fonds propres ?

Pour mémoire, je me rappelle une étude sur le regroupement de Monchy-Lagache où le département devait accompagner et finalement n'a pas soutenu le financement, cela a donc été pris en charge par la Communauté de Communes.

Aussi, sachant cela, vous vous dites, quoi qu'il arrive, nous maintenons le projet, ou bien, il faut 80 % de subvention pour finaliser le projet ?

#### Intervention de M. le Maire

Il est important d'aller chercher des partenaires, ou alors on attend encore 10 ans ou 20 ans de plus que l'argent soit moins rare.

On travaille le projet avec pour objectif un plan de financement à hauteur de 80 %. Je rappelle que 80 %, pour ceux qui sont élus depuis un moment, c'est très exceptionnel. Ce n'est pas tous les jours qu'on les atteint. Si nous les atteignons, je crois qu'il ne faut pas trop attendre.

Evidemment que non, la ville ne financera pas la salle des fêtes, si nous n'avons pas de partenaire, vous garderez la salle des fêtes, comme elle est, encore longtemps.

Le mieux est d'aller chercher des partenaires. Après, à quel niveau de subventionnement nous choisirons d'enclencher le projet ? Nous avons déjà des partenaires qui financent. Mais, à partir de quelle hauteur, 65 ou 70 % de subventionnement, nous commencerons le projet ?

Nous aurons, lors de nos échanges, à nous questionner, voir ce qu'il est possible de faire, mais aussi s'interroger sur l'abandon ou pas du projet si les subventions ne sont pas assez conséquentes. A 50 % de financement, nous ne pourrions pas tenir le projet. Maintenant, c'est vous qui choisirez en fonction des avancées du dossier et des partenaires.

Bien sûr, un projet de cette ampleur prend du temps, un projet ne se bâtit pas en 6 mois ou un an. Il faut avancer techniquement mais aussi sur les recherches de financement donc, pour répondre à la question

précisément, l'objectif ambitieux est de 80 %. Néanmoins, à partir de 65 - 70 %, on étudiera les moyens et les possibilités de faire ou pas, voilà ce que je peux dire sur ce point.

Pour revenir sur la délibération, il s'agit uniquement de délibérer sur la demande faite auprès de la Communauté de Communes sur le fonds de concours bâtiment qui pourrait s'échelonner sur plusieurs années mais aussi évoluer.

Aussi, nous souhaitons solliciter le moins possible le fonds de concours du bloc communal, pour aider d'autres projets, qu'ils soient à HAM ou ailleurs, car la Communauté de Communes est obligée de participer à hauteur de 20 % minimum.

Intervention de M. le Maire

J'espère au moins M. BRUCHET que, lorsque vous aurez changé de casquette, vous défendrez le projet dans une autre enceinte.

Intervention de M. BRUCHET

Mes lignes sont claires. Lorsque, j'ai une idée, je ne vais pas en changer selon le gré du vent.

Tout à l'heure, vous disiez que nous n'allions pas refaire la commission plénière de lundi, je l'entends. Néanmoins, dans votre intervention, vous nous dites qu'il y a des choses qui sont écrites, il y a des lignes qui ont été faites par l'architecte... etc... En réalité c'est ce que je voulais avoir avant cette réunion, c'est uniquement cela, pour que je puisse peut-être voter « pour ».

Concernant la Communauté de Communes, je prendrai ma casquette de Hamois et puis j'irai dans ce sens-là. Je demandais les documents chiffrés, c'est tout ce que je demandais en réalité et que nous n'avons pas. D'ailleurs, vous les avez, j'en suis sûr.

Je pense que, dans un conseil municipal, pour prendre une décision, il faut avoir tous les éléments. Je n'ai pas tous ces éléments.

Je ne vote pas « contre ». J'aurais pu voter « contre » en disant je suis contre ce projet ... c'est trop d'argent. Non, je m'abstiens parce que je n'ai pas toutes les informations.

Intervention de M. le Maire

Vous aurez ces informations dans les jours qui viennent. L'objectif d'aujourd'hui était de faire une pré-demande sur nos partenaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (deux abstentions de M. BRUCHET et Mme RIQUIER – pouvoir) de solliciter le fonds de concours bâtiment 2023 de la Communauté de Communes dans le cadre de la réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion et de la création d'une halle de marché couvert.

## **15-DELIBERATION N°40/20230703**

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET RELATIF A LA RENOVATION DE L'ABBATIALE NOTRE-DAME – CAMPAGNE 1**

Le patrimoine architectural, urbain et paysager est au cœur de l'enjeu du territoire de la ville de Ham. Le projet de restauration de l'église Notre-Dame joue un rôle de levier dans la stratégie d'attractivité et participe à la conservation de l'identité du territoire.

Différents désordres ont été constatés dans l'église abbatiale Notre-Dame de Ham lors d'une visite de l'Architecte des Bâtiments de France en juin 2016 et lors d'une visite des services patrimoniaux de la DRAC en septembre 2018.

Dès lors, un diagnostic a été établi en mars 2020 par M. Pascal BRASSART, architecte du patrimoine. Les premières campagnes (1 à 4) privilégieront les interventions sur les couvertures de cet ensemble patrimonial remarquable. Les campagnes suivantes (5 à 7) consisteront au nettoyage des maçonneries du chevet, à la mise en œuvre du programme de travaux de l'étude préalable de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, à la réfection des verrières du chevet pouvant être étendue et à la réfection de la façade occidentale et du flanc Ouest du clocher.

L'estimation de la 1<sup>ère</sup> campagne de travaux, correspondant à une intervention ciblée sur le sud de la nef, établie par M. Pascal BRASSART s'élève à 733 834 € TTC soit 611 528 € HT.

Des recherches d'accompagnement financier sur le projet ont par ailleurs été initiées depuis plusieurs mois et semblent recueillir le soutien de plusieurs partenaires (Etat, Région, Département).

Aussi, considérant ces éléments et au regard de la nécessité de pouvoir entamer la rénovation de cet édifice, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Fonds Incitatif Partenarial (enveloppe 2023), de la Région Hauts-de-France, dans le cadre de l'aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine protégé, et du Conseil Départemental de la Somme selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	
<b>Coût total du projet (TTC)</b>	<b>733 834 €</b>
Total HT	611 528 €
TVA (20 %)	122 306 €
<b>Recettes</b>	
Etat – DRAC / FIP (50 %)	305 764 €
Conseil Régional (20 %)	122 306 €
Conseil Départemental (10 %)	61 153 €
FCTVA	100 315 €
<b>Fonds propres Ville ou Emprunt</b>	<b>144 296 €</b>

Au regard des différents projets portés par la ville et du plan prévisionnel il n'est pas, à ce jour, prévu de solliciter la Communauté de Communes de l'Est de la Somme pour ce projet.

Intervention de M. le Maire

Nous sommes sur les derniers chiffres d'évaluation, comme nous l'avons dit en commission plénière, dans ce dossier, il y a moins d'options que dans la salle des fêtes.

Petite précision, nous attendons une confirmation ou pas de l'accompagnement de la DRAC.

Cet accompagnement est très important dans ce dossier, puisqu'il a été porté de 40 à 50 % dans le plan

de financement.

Les décisions se prennent en ce moment, donc est-ce que la DRAC nous suivra sur 2023 ou 2024, nous soutiendra sur les deux tranches plus rapidement, ou pas du tout ? Nous devrions le savoir dans quelques jours.

Pour le Conseil Régional : c'est exactement la même chose que pour la salle des fêtes, toujours le même dispositif concernant les travaux : il faut lancer les appels d'offres pour connaître les prix définitifs avant que le Conseil Régional ne se prononce. C'est la raison pour laquelle nous en faisons notre « dernier » partenaire.

Pour le Conseil Départemental : une proposition pour un financement complémentaire de 10 % ce qui fait que, sur ce dossier-là, pour l'instant, j'ai bien dit pour l'instant, dans le plan de financement n'apparaît pas le fonds de concours de la Communauté de Communes qui pourrait être de 20 %.

Intervention de M. VERMANDER

Vous indiquez qu'il n'est pas prévu, à ce jour, de solliciter la Communauté de Communes, je comprends donc que, le cas échéant, vous n'hésiteriez pas à les solliciter ?

Il semble normal, que la Collectivité au sens large du terme, se doit d'être solidaire sur les bâtiments qui sont classés ou voire inscrits au niveau du territoire, je l'ai déjà dit maintes fois dans diverses assemblées auparavant ou même lors de réunions de bureau.

Ces bâtiments classés sont plutôt rares chez nous puisque, comme vous le savez, une guerre et une révolution sont passées dessus, donc il ne nous reste pas grand-chose comme bâtiments.

HAM a cette chance d'avoir un bâtiment classé, un bâtiment inscrit qui est le château, donc un jour on y viendra certainement. Il ne faut pas hésiter à solliciter également les collectivités, nous parlons ici du territoire et d'éléments qui font partie de notre patrimoine à tous, c'est notre bien commun.

Intervention de M. le Maire

Je répète ce que j'ai dit depuis le début de la soirée : il y a deux objectifs. Le premier est d'instruire un plan de financement estimé à partir d'un taux de subventionnement de 80 %. Le second est de solliciter le moins possible la Communauté de Communes à partir du moment où ce plan de financement est bouclé à 80 %. Cela ne sera peut-être pas la réalité dans 2 mois, et donc on pourra le remodifier et revenir vers la Communauté de Communes.

Mais, aujourd'hui, il n'y a pas de raison. Supposons que, demain, nous obtenions la validation de ce plan de financement, nous ne solliciterons pas la Communauté de communes puisque, de toute façon, on ne peut pas aller au-delà des subventions sollicitées.

Nous n'allons pas refuser un financement de la DRAC, de la région ou du département pour aller solliciter la Communauté de Communes. Autant que l'argent de la Communauté de Communes soit consacré à d'autres projets du territoire, les nôtres ou dans d'autres communes ou sur d'autres politiques. C'est le discours que nous avons auprès de la Communauté de Communes.

Après, si éventuellement dans 2 mois, il manque une partie de pourcentage sur un des partenaires, nous pourrions solliciter la Communauté de Communes.

Aujourd'hui, c'est le plan de financement tel qu'il est, la Communauté de Communes n'apparaît pas dans ce financement.

A priori, la DRAC devrait confirmer un financement à 50 %, mais nous ne savons pas encore sur quelle année. La Région, plutôt attentive à cette demande, financera à hauteur de 20 %, le Département à

hauteur de 10 % donc, pour l'instant, on propose ce plan de financement, mais si demain on avait besoin de solliciter la Communauté de Communes, on le fera.

Intervention de M. VERMANDER

Je suis volontaire pour participer éventuellement à des réunions sur le sujet, même avec l'architecte.

J'ai une question : est-ce que quelqu'un s'est posé la question d'aller poser des panneaux solaires sur l'Abbatiale, j'aurais aimé avoir l'avis de l'architecte et de la DRAC.

Aujourd'hui, il y a des matériaux pour les panneaux solaires qu'on ne voit absolument pas.

Je suis sûr que l'architecte du Moyen-Age qui a construit l'Abbatiale, s'il avait eu accès à cette technologie-là, je peux vous garantir qu'il en aurait installés, rien que pour chauffer l'Abbatiale.

Intervention de M. le Maire

C'est possible, c'est vrai... nous poserons la question à la DRAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Fonds Incitatif Partenarial (enveloppe 2023), de la Région Hauts-de-France, dans le cadre de l'aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine protégé, et du Conseil Départemental de la Somme selon le plan de financement détaillé ci-dessus.

### **16.DELIBERATION N°41/20230703**

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET RELATIF A LA RENOVATION DE L'ABBATIALE NOTRE-DAME – CAMPAGNE 2**

M. DUBREUCQ rappelle que le patrimoine architectural, urbain et paysager est au cœur de l'enjeu du territoire de la ville de Ham. Le projet de restauration de l'église Notre-Dame joue un rôle de levier dans la stratégie d'attractivité et participe à la conservation de l'identité du territoire.

Différents désordres ont été constatés dans l'église abbatiale Notre-Dame de Ham lors d'une visite de l'Architecte des Bâtiments de France en juin 2016 et lors d'une visite des services patrimoniaux de la DRAC en septembre 2018.

Dès lors, un diagnostic a été établi en mars 2020 par M. Pascal BRASSART, architecte du patrimoine. La première campagne privilégiera les interventions sur les couvertures de cet ensemble patrimonial remarquable. La seconde campagne consistera au nettoyage des maçonneries du chevet, à la mise en œuvre du programme de travaux de l'étude préalable de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, à la réfection des verrières du chevet pouvant être étendue et à la réfection de la façade occidentale et du flanc Ouest du clocher.

L'estimation de la 2<sup>ème</sup> campagne de travaux, correspondant à une intervention ciblée sur le nord de la nef, établie par M. Pascal BRASSART s'élève à 729 170 € TTC soit 607 642 € HT.

Des recherches d'accompagnement financier sur le projet ont par ailleurs été initiées depuis plusieurs mois et semblent recueillir le soutien de plusieurs partenaires (Etat, Région, Département).

Aussi, considérant ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Fonds Incitatif Partenarial (enveloppe 2024), de la Région

Hauts-de-France, dans le cadre de l'aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine protégé, et du Conseil Départemental de la Somme selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	
<b>Coût total du projet (TTC)</b>	<b>729 170 €</b>
Total HT	607 642 €
TVA (20 %)	121 528 €
<b>Recettes</b>	
Etat – DRAC / FIP (50 %)	303 821 €
Conseil Régional (20 %)	121 528 €
Conseil Départemental (10 %)	60 764 €
FCTVA	99 678 €
<b>Fonds propres Ville ou Emprunt</b>	<b>143 379 €</b>

Au regard des différents projets portés par la ville et du plan prévisionnel, il n'est pas, à ce jour, prévu de solliciter la Communauté de Communes de l'Est de la Somme pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Fonds Incitatif Partenarial (enveloppe 2023), de la Région Hauts-de-France, dans le cadre de l'aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine protégé, et du Conseil Départemental de la Somme selon le plan de financement détaillé ci-dessus.

### **17. DELIBERATION N°42/20230703**

#### **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS 2023**

M. ZOIS indique qu'au titre de l'année 2023, la municipalité a été sollicitée par deux associations, l'ASEPH TENNIS et l'Association des Pêcheurs Hamois, dans le cadre de l'organisation de manifestations exceptionnelles.

Dans ce cadre, les associations concernées ont sollicité une aide financière de la Ville de Ham visant à soutenir les actions particulières menées sur cette année.

Considérant ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le versement de subventions exceptionnelles aux associations suivant les modalités détaillées ci-dessous :

<b>Associations concernées</b>	<b>Nature de la manifestation</b>	<b>Subvention proposée</b>
ASEPH TENNIS	100 ans du Tennis Club	1 500 €
Association des Pêcheurs Hamois	Championnat 2 <sup>ème</sup> division nationale	300 €
Association des Pêcheurs Hamois	Championnat 2 <sup>ème</sup> division départementale	300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le versement des subventions exceptionnelles aux associations pour 2023 suivant le tableau détaillé ci-dessus.

## **18.DELIBERATION N°43/20230703**

### **MODALITES DE MISE EN LOCATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DIT « SOPTOL » SITUE AU 18 RUE DE VERDUN A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023**

Le bâtiment dit « SOPTOL » désigne le bâtiment communal situé au 18 Rue de Verdun à Ham qui servait à l'entreprise SOPTOL, spécialisée dans la tôlerie fine et désormais localisée sur la commune d'Épeville.

Depuis le déménagement de l'entreprise au sein de ses nouveaux locaux, la municipalité a été sollicitée par plusieurs autres entreprises et associations désireuses d'occuper une partie des locaux pour différentes activités.

L'entreprise EVONIK-REXIM a notamment fait connaître son intérêt pour le plateau de bureaux situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment principal afin d'y aménager un espace de formation et de réunion.

L'école de production, école Flamme, qui ouvrira en septembre prochain, a également fait connaître son intérêt pour l'implantation de son école au sein du bâtiment et souhaite pouvoir occuper l'intégralité du rez-de-chaussée du bâtiment principal.

Enfin, l'entreprise Ambulances Gino souhaite pouvoir maintenir l'installation de ses bureaux actuellement implantés au sein du petit local situé à droite du bâtiment principal.

Aussi, suivant plusieurs échanges avec chacun de ces acteurs et après accord de l'ensemble des parties, il convient de pouvoir approuver les conditions de mise en location du bâtiment à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les conditions de mise en location du bâtiment situé au 18 Rue de Verdun selon les conditions suivantes :

- Bail commercial au profit de l'Entreprise Evonik REXIM pour l'occupation du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment principal dans le cadre d'une activité de formation.  
Loyer annuel : 7 000 euros  
Taxe foncière calculée au prorata de la surface occupée : 20 %  
Fluides et autres charges à la charge du preneur
- Bail commercial au profit de l'école Flamme pour l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment principal dans le cadre de l'implantation d'une école de production.  
Loyer annuel : 24 000 euros  
Taxe foncière calculée au prorata de la surface occupée : 70 %  
Fluides et autres charges à la charge du preneur
- Bail précaire au profit de l'entreprise Ambulances Gino pour l'occupation du local situé à droite du bâtiment principal (garage y compris) dans le cadre de l'installation des bureaux de l'entreprise de manière transitoire.  
Loyer mensuel : 500 euros  
Taxe foncière calculée au prorata de la surface occupée : 10 %  
Fluides et autres charges à la charge du preneur.

Il convient de préciser que la cour principale et commune fera l'objet d'une servitude de passage dans le cadre des activités de chacun des preneurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les conditions de mise en location du bâtiment situé au 18 Rue de Verdun selon les conditions énumérées ci-dessus.

### **19.DELIBERATION N°44/20230703**

## **MODIFICATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE A LA RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2023**

M. RENAULT indique que, conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire applicable pour les élèves de l'enseignement public, il appartient à la collectivité de déterminer les tarifs du restaurant scolaire municipal.

Il convient de rappeler que les tarifs du restaurant scolaire n'ont fait l'objet d'aucune modification depuis 2018 alors que le coût du repas a connu par ailleurs des évolutions ces dernières années. En effet, le coût total du repas a augmenté de près de 45 centimes depuis 2018 alors que la tarification du repas demeure fixée à 3,30 euros pour les Hamois et à 5,40 euros pour les extérieurs depuis cette même année.

Aussi, considérant ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier la tarification applicable à la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2023 suivant le tableau détaillé ci-dessous :

	Prix du repas
Familles de Ham	3,30 €
Familles de l'extérieur	5,85 €
Personnel enseignant, agents communaux, repas occasionnels	7,50 €

Intervention de M. VERMANDER

On parlait tout à l'heure de commissions de travail et de ce que pouvaient apporter les uns et les autres. J'ai un bon souvenir de ce passage évoqué en commission avec des échanges qui ont été très constructifs sur le sujet.

Finalement on s'est rendu compte que, sur cette proposition, il n'y a pas d'histoire de majorité et d'opposition. Mes collègues ne seront peut-être pas d'accord avec moi, mais il y a des sujets qui ne nécessitent pas forcément de débat, surtout quand il s'est tenu avant en commission. Je ne continuerai pas plus longtemps, ceux qui étaient présents se rappelleront ce qui a été dit, c'était un très bel échange.

Intervention de M. le Maire

Un très beau débat, je n'étais pas présent, mais j'en ai entendu parler.

Intervention de M. BRUCHET

Pour confirmer, je suis d'accord avec M. VERMANDER, il n'y a pas d'opposition sur ce genre de débat très constructif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les participations pour l'année scolaire 2023-2024 comme indiqué ci-dessus.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Intervention de M. le Maire

Avant de clore la séance, je souhaite revenir sur un point, M. BRUCHET, les plans de la salle des fêtes. J'aime bien être le plus transparent possible, peut-être ai-je manqué une question lors de la commission plénière concernant la transmission du document des chiffres détaillés.

Effectivement, j'ai des documents papier qui sont volumineux et qui détaillent l'évaluation permettant d'estimer un chiffre. Je vais me renseigner pour obtenir ce document numérisé et vous le faire parvenir. Il n'y a aucun souci là-dessus, on ne cache pas les documents.

Effectivement, il n'a pas été possible de planifier une réunion de travail avec l'architecte avant le conseil municipal de ce soir. Nous vous contacterons afin de connaître vos disponibilités courant juillet pour arrêter une date. Nous vous enverrons avant les documents chiffrés, afin de préparer la réunion.

Je rappelle l'organisation de réunions publiques les 4, 6 et 10 juillet dans trois quartiers différents, centre-ville, espace Luciani et salle Jean Dufaux, pour échanger avec les concitoyens sur les projets notamment de l'église et de la salle des fêtes, mais surtout sur tous les sujets qui peuvent concerner les quartiers comme l'éclairage, la voirie, la sécurité.... Nous présenterons ces 2 projets de façon sommaire pour commencer puis parler du plan de financement.

Vous recevrez une convocation pour une réunion plénière pour essayer d'avancer sur le sujet, mais également évoquer l'hôtel-restaurant « Le France » en espérant qu'une majorité d'élus seront disponibles.

Il me reste à vous dire à bientôt, si vous ne partez pas tout de suite en vacances et, pour ceux qui partent en vacances sur juillet : bonnes vacances et revenez nous en pleine forme.

Merci et bonne soirée

## **REPertoire DES SIGLES UTILISES**

**ANCT** : Agence nationale de la cohésion des territoires

**CEREMA** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

**CRTE** : Contrat de relance et de transition écologique

**DETR** : Dotation d'équipement des territoires ruraux

**DSIL** : Dotation de soutien à l'investissement local